



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2020-006

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2020

Sommaire

Direction départementale de la protection des populations dept86

86-2020-01-15-001 - Décision SG-2020-1 donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires

86-2020-01-15-003 - Décision n°2020-DDT-1 en date du 15 janvier 2020 donnant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur (10 pages)

Page 6

Direction départementale de la protection des populations
dept86

86-2020-01-15-001

Décision SG-2020-1 donnant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

**Direction Départementale
de la Protection des Populations**

Décision n° SG-2020-01

en date du 15 janvier 2020

donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

LA PRÉFÈTE DE LA VIENNE
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

VU le décret n° 62-1567 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique (pour l'ordonnancement secondaire) ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 09 août 2017 portant nomination de Madame Isabelle DILHAC, Préfète de la Vienne ;

VU l'arrêté du 13 juin 2018 portant nomination de Madame Stéphanie PETITJEAN en tant que directrice départementale de la protection des populations de la Vienne, à compter du 19 juin 2018 ;

VU l'arrêté n° 2020-SG-DCPPAT-003 en date du 13 janvier 2020 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Stéphanie PETITJEAN, directrice départementale de la protection des populations de la Vienne ;

Sur proposition de la directrice départementale de la protection des populations de la Vienne ;

DÉCIDE

Article 1 :

En application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 2018-SG-DCPPAT-029 en date du 19 juin 2018 portant délégation de signature à Madame Stéphanie PETITJEAN pour l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées au titre des programmes 354, 723, 206, 134, 181, la subdélégation de signature qui est conférée à Madame Stéphanie PETITJEAN est exercée, en cas d'absence ou empêchement par :

- Mme Élodie MARTI-BIZIEN, directrice départementale adjointe, pour les BOP 354, 723, 206, 134, 181,
- Mme Hélène GIRONDE, cheffe du service sécurité sanitaire de l'alimentation-CCRF, pour les BOP 206, 134,
- Mme Séverine ETCHESSAHAR, cheffe du service santé, protection animales et environnement, pour les BOP 206 et 181,
- Mme Francine PASCAUD, cheffe du service CCRF-protection du consommateur, pour le BOP 134,
- M. Thierry BRICHER, chef du service inspection en abattoirs, pour le BOP 206,

dans la limite des compétences et attributions de Madame Stéphanie PETITJEAN.

Article 2 :

La présente décision prendra effet **à compter du 16 janvier 2019**, après publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Vienne et la décision n° SG-2019-14 en date du 08 octobre 2019 sera abrogée à cette même date.

LA PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Pour la Préfète et par délégation,

La directrice départementale de la protection des populations,



Stéphanie PETITJEAN.

Direction départementale des territoires

86-2020-01-15-003

Décision n°2020-DDT-1 en date du 15 janvier 2020
donnant subdélégation de signature pour l'ordonnancement
secondaire des recettes et des dépenses, et pour l'exercice
des attributions de la personne responsable des marchés et
du pouvoir adjudicateur



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

**Direction Départementale des
Territoires de la Vienne**

Décision n° 2020-DDT-1

en date du 15 janvier 2020

donnant subdélégation de signature

- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses

- et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir Adjudicateur

Le Directeur Départemental des Territoires de la Vienne

Vu l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-004 du 15 janvier 2020 de la Préfète de la Vienne, donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur,

Sur proposition du Secrétaire Général

Décide

Titre 1 : Ordonnancement secondaire

Article 1 : Subdélégation au directeur départemental adjoint aux chefs de services et leurs adjoints et aux chefs de mission

Subdélégation de signature est donnée au directeur départemental adjoint, aux chefs de service et leurs adjoints et aux chefs de mission désignés dans le tableau ci-annexé n°1, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans le respect des visas et seuils du préfet et du contrôleur financier :

- ✓ les propositions d'engagements juridiques (prévisions du volume financier des actes juridiques) auprès du contrôleur budgétaire comptable et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- ✓ les engagements juridiques de type M.A.P.A. et les arrêtés attributifs de subventions et conventions,
- ✓ les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dont notamment la constatation du service fait.

Pour le BOP 354 et les BOP métiers concernés, la subdélégation accordée exclut l'engagement de frais de déplacement des chefs de service, de mission ou leur validation qui restent au niveau du directeur et du directeur adjoint.

Article 2 : Subdélégation aux agents des services et des missions

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-annexé n°2 à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ✓ les engagements juridiques de type M.A.P.A., les arrêtés attributifs de subvention et les conventions d'un montant limité aux seuils précisés pour chacun d'eux,
- ✓ les pièces de liquidation des dépenses de toute nature dont notamment la constatation du service fait.

Pour le BOP 354 et les BOP métiers concernés, la subdélégation accordée exclut l'engagement de frais de déplacement ou leur validation qui restent au niveau des chefs de service et de mission.

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-annexé n°3 à l'effet de signer de saisir et de valider les actes comptables dans CHORUS à l'appui des pièces de commande ou de liquidation dûment signées par les agents habilités en annexe n°1 et 2.

Titre 2 : Exercice d'attribution du pouvoir adjudicateur pour les marchés formalisés

Article 3 : Passation et gestion des marchés

Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Stéphane NUQ**, directeur départemental des territoires adjoint,
- **M. Yannick PASTOUREAU**, secrétaire général,

pour choisir dans le respect des seuils définis par le Préfet, l'attributaire des marchés, signer ces marchés ainsi que leurs actes d'exécution, à l'exception :

- ✓ des avenants ayant une incidence financière au-dessus du seuil autorisé par le marché concerné,
- ✓ du décompte final lorsque celui-ci est signé avec réserve par le titulaire du marché.

Titre 3 : Pour l'ensemble des titres 1 et 2

Article 4 : Intérim

L'agent expressément désigné pour assurer l'intérim d'un service, d'une unité ou d'un site exerce les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

Article 5 : Abrogation

Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Article 6 : Exécution

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Le Directeur Départemental des Territoires,



Eric SIGALAS

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe 1

Subdélégation de signature au directeur départemental adjoint, aux chefs de service, de mission et au chef de l'unité AMP

Responsable	Programme	Intitulé
<p style="text-align: center;"><u>M. Stéphane NUQ</u> Directeur départemental adjoint</p> <p style="text-align: center;"><u>M. Yannick PASTOUREAU</u> Secrétaire général</p> <p style="text-align: center;"><u>Mme Magali MASSE</u> Secrétaire générale adjointe</p>	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
	354	Administration territoriale de l'état
	113	Paysages, eau et biodiversité
	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
	149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture
	181	Prévention des risques
	203	Infrastructures et services de transports
	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	207	Sécurité et éducation routières
	219	Sport
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat
	Fonds BARNIER	Fonds de prévention des Risques Naturels Majeurs

<u>M. Frédéric DAGES</u> Chef du service Prévention des Risques et Animation Territoriale	181	Prévention des risques
	207	Sécurité et éducation routières
<u>M. Henri NOUFEL</u> Adjoint au chef du service Prévention des Risques et Animation Territoriale	354 limité à 1 000 € par commande	Administration territoriale de l'état
	Fonds BARNIER	Fonds de prévention des Risques Naturels Majeurs
<u>Mme Hélène BURGAUD-TOCCHET</u> Chef du service Habitat Urbanisme et Territoires	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
	112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire <i>(uniquement pour le contrôle de service fait)</i>
	219	Sport
<u>Mme Dominique GALLAS</u> chef de service Habitat Urbanisme et Territoires adjointe	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
	354 limité à 1 000 € par commande	Administration territoriale de l'état
<u>Mme Catherine AUPERT</u> Chef du service Eau et Biodiversité	113	Paysages, eau et biodiversité
	149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
<u>Mme Aurélie RENOUST</u> Adjointe au chef du service Eau et Biodiversité	354 limité à 1 000 € par commande	Administration territoriale de l'état
<u>M. Jean Pierre PRADEL</u> Chef du Service Économie Agricole Développement Rural	149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture
	206	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation
<u>Mme Rachel PELLETIER</u> Adjointe au chef du service Économie Agricole Développement Rural	354 limité à 1 000 € par commande	Administration territoriale de l'état
<u>Mme Sophie JANOT</u> Chef de la Mission Développement Durable et Territoires Ruraux	203	Infrastructures et services transports
	354 limité à 1 000 € par commande	Administration territoriale de l'état

Annexe 2

Subdélégation de signature aux agents des services pour les engagements et les pièces de liquidation hors frais de déplacements

Services et Cellules	Agents autorisés à passer des engagements juridiques Montant maximum par engagement juridique	Agents autorisés à signer les pièces de liquidation dont la constatation du service fait
Secrétariat Général (pour la Direction et le S.G.)	<p>pour les B.O.P. 215, 217, 354, 723 pour les titres 3 et 5 : Jeanne DE PAOLI <i>(pour un montant de 20 000 €)</i></p> <p>Béatrice DA FONTE Magali MASSE Marie-Claude GASTEIX <i>(pour un montant de 2 000€)</i></p> <p>Frédéric BOURASSEAU Valérie HILAIRET Christophe FIOT <i>(pour un montant de 1 000 €)</i></p> <p>pour les B.O.P. 215 et 217 titre 2, H.P.S.O.P. : Véronique BRISSONNET <i>(pour un montant de 20 000 €)</i> Sandrine DUBIN Monique MEGE Chantal GASCHET <i>(pour un montant de 5 000 €)</i></p>	<p>Jeanne DE PAOLI Béatrice DA FONTE Magali MASSE Marie-Claude GASTEIX Frédéric BOURASSEAU Valérie HILAIRET Christophe FIOT</p> <p>Véronique BRISSONNET Sandrine DUBIN Monique MEGE Chantal GASCHET</p> <p>pour les BOP 354, 207, 181, 113 Pascal MIGNOT Marjorie BADIN</p>
Service Habitat Urbanisme et Territoires	<p>pour les B.O.P. 135, 723 Nicolas DUCLAUT Florence BONNEUIL Jean-Yves MOUGNAUD Karine COUTIN Catherine PELLERIN <i>(pour un montant de 10 000 €)</i></p> <p>pour le B.O.P. 354 Catherine BERNERON <i>(pour un montant de 500 €)</i></p> <p>pour le B.O.P. 112 <i>(uniquement pour le contrôle du service fait)</i></p>	<p>Nicolas DUCLAUT Florence BONNEUIL Jean-Yves MOUGNAUD Catherine PELLERIN Karine COUTIN Caroline ROUGIER</p> <p>Catherine BERNERON</p> <p>Catherine MERCADIER Yoann PIERRE</p>

<p>Service Prévention des Risques et Animation Territoriale</p>	<p>pour le B.O.P. 181 François BERNERON Jean-Michel SCHMITT <i>(pour un montant de 4 000 €)</i></p> <p>pour le B.O.P. 207 François BERNERON Cindy LEBAS <i>(pour un montant de 4 000 €)</i> Emmanuelle DOMZALSKI <i>(pour un montant de 1 500 €)</i></p> <p>pour le Fonds Barnier (FPRNM) Jean-Michel SCHMITT <i>(pour un montant de 4 000 €)</i></p> <p>pour le B.O.P. 354 Emmanuelle DOMZALSKI <i>(pour un montant de 2 000 €)</i> Cindy LEBAS Mireille SERRANO <i>(pour un montant de 500 €)</i></p>	<p>François BERNERON Jean-Michel SCHMITT Marie-France DAMAS Marie-Dominique PALIN</p> <p>François BERNERON Philippe BAILLY Cindy LEBAS Emmanuelle DOMZALSKI</p> <p>Jean-Michel SCHMITT Marie-France DAMAS Marie-Dominique PALIN</p> <p>Cindy LEBAS Emmanuelle DOMZALSKI Mireille SERRANO Samantha POUPEAU</p>
<p>Service Eau et Biodiversité</p>	<p>pour le B.O.P. 113 Valérie LE VASSEUR <i>(pour un montant de 1 000 €)</i> Mathilde BLANCHON Camille FOURCHARD <i>(pour un montant de 20 000 €)</i></p> <p>pour le B.O.P. 149, 723 Valérie LE VASSEUR Vincent DECOBERT <i>(pour un montant de 1 000 €)</i></p> <p>pour le B.O.P. 354 Isabelle FOURRE <i>(pour un montant de 500 €)</i></p>	<p>Valérie LE VASSEUR Isabelle FOURRE Mathilde BLANCHON Camille FOURCHARD</p> <p>Valérie LE VASSEUR Vincent DECOBERT</p> <p>Isabelle FOURRE</p>
<p>Service Économie Agricole Développement Rural</p>	<p>pour le B.O.P. 149 Jacques GIRARDIN</p> <p>pour le B.O.P. 354 Christelle REMERAND <i>(pour un montant de 500 €)</i></p>	<p>Jacques GIRARDIN Christelle REMERAND</p> <p>Christelle REMERAND Valérie PROUTEAU</p>

Annexe 3

Délégation de signature aux agents des services pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaire

Secrétariat Général	<p>B.O.P. 215, 217, 354, 113, 135, 181, 203, 207, 219, 149, 206, 723</p> <p>pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaire</p> <p>B.O.P. 215, 217, 354</p> <p>pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaire</p>	<p>Magali MASSE Béatrice DA FONTE Marie-Luce DEPUTIER</p> <p>Marie-Claude GASTEIX Christophe FIOT</p>
Service Habitat Urbanisme et Territoires	<p>BOP 135, 219, 723</p> <p>pour la saisie et la validation dans la passerelle GALION-CHORUS et dans CHORUS Formulaire</p>	<p>Nicolas DUCLAUT Karine COUTIN Guillaume CADIOT</p>
Service Prévention des Risques et Animation Territoriale	<p>BOP 181 et 207</p> <p>pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaire</p>	<p>Mireille SERRANO Emmanuelle DOMZALSKI Samantha POUPEAU</p>
Service Eau et Biodiversité	<p>BOP 113</p> <p>pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaire</p>	<p>Mireille SERRANO</p>
Secrétariat Général	<p>B.O.P. 215, 217, 354, 113, 135, 181, 203, 207, 219, 149, 206, 723</p> <p>pour l'envoi des fiches mensuelles TOP (tableau des ordres à payer) auprès de la DDFIP 87</p>	<p>Magali MASSE Marie-Luce DEPUTIER</p>

Annexe 4

Délégation aux agents des services pour la saisie et la validation dans CHORUS DT

SERVICE	NOM	PRENOM	Profil création (ASSIST)	Profil Valideur Hiérarchique (VH1)	Profil Service gestionnaire (SG)	Profil Gestionnaire contrôleur (GC)	Profil Gestionnaire valideur (GV)	Profil Gestionnaire de factures (FC)
DIR + MDDTR	HILAIRET	VALÉRIE	X	X				
SEADR	PROUTEAU	VALÉRIE	X	X				
SEADR	REMERAND	CHRISTELLE	X	X				
SEB	FOURRE	ISABELLE	X	X				
SEB	ROUSSILLE	MARIE-CHRISTINE	X	X				
SG + SIDSIC	GASTEIX	MARIE CLAUDE	X	X				
SG + SIDSIC	PASTOUREAU	YANNICK	X	X	X	X	X	X
SG + SIDSIC	MASSE	MAGALI	X	X	X	X	X	X
SG + SIDSIC	DEPUTIER	MARIE-LUCE	X	X	X	X	X	X
SG + SIDSIC	DA FONTE	BEATRICE	X	X	X	X	X	X
SHUT	BERNERON	CATHERINE	X	X				
SPRAT	DOMZALSKI	EMMANUELLE	X	X				
SPRAT	POUPEAU	SAMANTHA	X	X				
SPRAT	SERRANO	MIREILLE	X	X				

